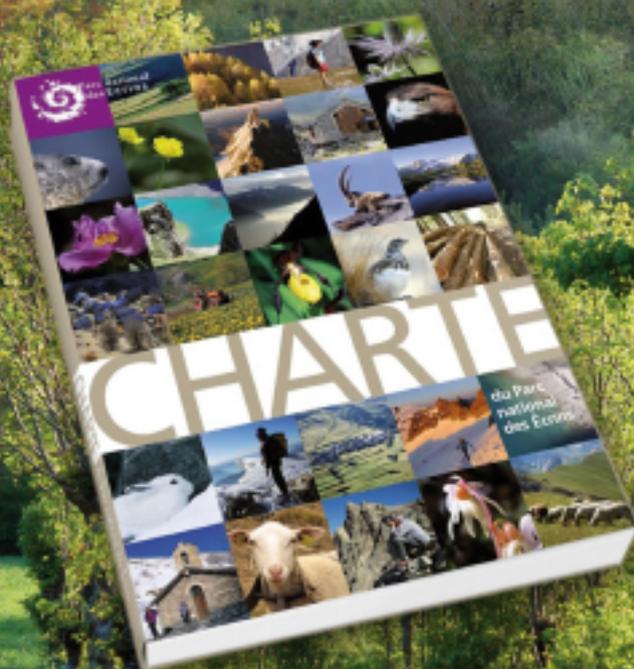




Parc national
des Ecrins

LA CHARTRE

La charte en actions 2014-2016

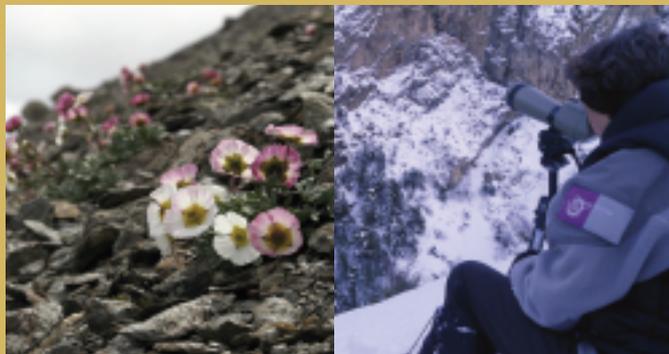


Décembre 2014
réédition janvier 2016

Les orientations pour la zone d'adhésion

Axe 1 • Pour un espace de culture vivante et partagée

Orientation 1.1 • Approfondir et partager la connaissance du territoire et anticiper les évolutions



Renoncles des glaciers ©M.Corail

©T.Maillot

Près de quarante protocoles de suivis de la flore, de la faune, des milieux ou des paysages sont en place sur le territoire, portés par le parc ou réalisés en partenariat avec d'autres structures. Les données récoltées sont publiques. Elles alimentent des bases d'informations qui permettent de partager une connaissance du territoire et d'assurer une veille écologique. Elles servent à éclairer les décideurs dans leurs choix, notamment de planification et d'aménagement. Les agents du Parc font le relais dans les écoles, lors d'événements locaux ou de conférences pour que chacun s'approprie ce patrimoine et le respecte.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Un capteur des poussières sahariennes est installé parmi les appareils de mesures de la station d'étude de la pollution atmosphérique gérée par le Parc national des Écrins dans le Briançonnais. Il complète un réseau de six collecteurs en France



© C. Coursier

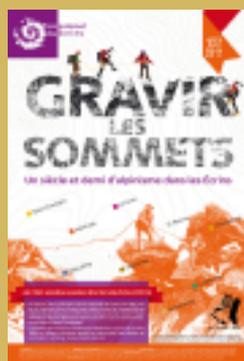
Carte LISA ©B.Laurent

et autour de la Méditerranée. L'analyse des particules de poussières transportées dans les airs intéresse les chercheurs du Laboratoire Inter-universitaire des Systèmes Atmosphériques (LISA) qui étudient l'évolution des atmosphères... terrestres et planétaires ! Au Casset (Le Monétier-les-Bains), les agents du Parc national montent chaque semaine sur Roche-Robert pour effectuer des relevés et vérifier que tout fonctionne correctement.

Orientation 1.2 • Faire vivre une culture commune



Grand parcours ©T.Maillot



Affiche exposition PNE

C'est faire vivre ce foisonnement d'intérêts, d'initiatives, de passions autour de notre patrimoine. Pour connaître notre culture montagnarde et en garder la mémoire, les acteurs du territoire se mobilisent : constitution de bases de données culturelles, fonds images et sons, enquêtes. Fêtes ou veillées, événements, foires, spectacles sont également des occasions de la partager. Le Parc national est partenaire de ces projets. Il intervient parfois directement en organisant une sortie « nature », parfois financièrement pour compléter le budget, ou simplement en participant, par la présence d'un garde moniteur.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Dans le Haut Champ-saur, le conte est à l'honneur. L'Écho des mots est un festival de la parole et du spectacle pour tous « où les enfants peuvent emmener leurs adultes ». La musique, le théâtre, le chant, l'écriture et la nature sont aussi de la partie à l'intention des spectateurs de tous âges. Le Parc a soutenu financièrement le festival et propose des ateliers ludiques, des balades animées par les gardes moniteurs, autour des oiseaux, des plantes... Un grand nombre d'événements est accompagné : fêtes du pain, courses sportives, rencontres thématiques ou culturelles.



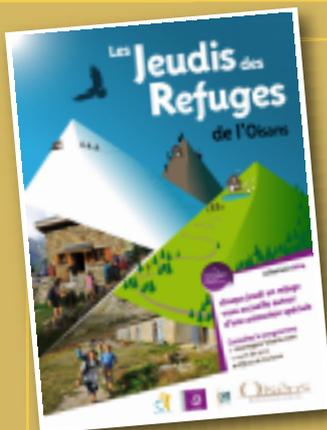
Dans les communes, les soirées valléennes sont l'occasion pour la population et les agents du parc national d'échanger autour de diaporamas sur la faune, la flore, les milieux mais aussi sur les actions menées dans l'année.

Orientation 1.3 • Développer l'éducation à l'environnement et au territoire



Classe du collège Les Écrins ©O. Lefrançois

Une des missions prioritaires du Parc national est l'éducation au territoire. Partager la connaissance, faire connaître les richesses du territoire et sensibiliser à leur respect. Les écoliers du territoire font l'objet d'une attention particulière : les gardes moniteurs proposent près de 300 animations pédagogiques aux enfants des écoles primaires, des collèges et lycées locaux de l'aire d'adhésion du parc national.



PARMI LES RÉALISATIONS ...

Au collège d'Embrun, les élèves travaillent sur le thème de la montagne. Des sorties sont programmées pour observer et décrire l'environnement proche au cours des saisons. L'intervention du garde-moniteur du Parc national vient compléter le propos de l'enseignant.

Chaque année, quelque centaines d'enfants de classes d'écoles primaires des Hautes-Alpes partent vers les refuges d'altitude pour vivre vingt-quatre heures en montagne, nuit comprise. En Oisans, le jour des refuges est le jeudi : des animations spéciales sont organisées pour garantir la convivialité. Les équipes du Parc national aident les enseignants à monter leur projet puis participent et animent les sorties.



Orientation 1.4 • Mutualiser les expériences au sein des réseaux d'espaces protégés



Gypsaète et aigle royal ©C. Couloumy

Travailler en réseau avec d'autres gestionnaires d'espaces naturels des régions ou pays de l'Arc alpin permet d'alimenter la réflexion sur la gestion et le devenir de notre territoire. Le RREN, réseau régional des espaces naturels protégés, est un "outil" de réflexion, d'échange d'expériences et de sensibilisation du public dont les activités sont reconnues. Parcs Nationaux de France réunit quant à lui les dix parcs nationaux français. Les réseaux ce sont aussi des milliers de naturalistes passionnés qui partagent leurs observations et font progresser la connaissance.

PARMI LES RÉALISATIONS ...



La Convention alpine vise la sauvegarde à long terme de l'écosystème naturel des Alpes ainsi que la promotion du développement durable du massif, en protégeant les intérêts économiques et culturels

des populations qui y habitent et des pays adhérents. Ce traité international, datant de 1991, a été ratifié par l'Union Européenne et les huit pays alpins : l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, les principautés du Liechtenstein et de Monaco, la Slovénie et la Suisse. Dans ce cadre, le Parc national fait partie d'Alparc, réseau national et transfrontalier d'aires protégées et de biotopes. Il s'est engagé, avec ses homologues, à harmoniser les objectifs et les mesures applicables aux aires protégées transfrontalières.



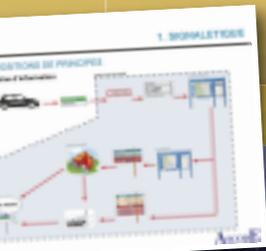
Rando Écrins est une offre de randonnée en ligne qui permet de découvrir les patrimoines du parc national des Écrins. L'outil a été développé pour répondre aux attentes des visiteurs qui utilisent de plus en plus Internet pour préparer leurs séjours, à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Il

permet de trouver un itinéraire adapté à son niveau (difficulté, durée, dénivelée), dans une zone géographique définie en fonction de ses centres d'intérêt : faune, flore, point de vue, etc. En 2013, le site Rando Ecrins a reçu le 2^e prix dans la catégorie "sports et loisirs de plein air" au concours "Geoportail" de l'IGN. Ce prix récompense l'intelligence collaborative qui a permis de développer cet outil libéré sous licence open source.



Axe 2 • Pour un cadre de vie de qualité

Orientation 2.1 • Aménager un territoire durable



La Chapelle-en-Valgaudemar ©G.Lucas

Ces dernières années, la consommation de terrains naturels et agricoles, voire la banalisation des paysages, s'est significativement accrue. Le rôle de l'établissement du parc est d'apporter des connaissances utiles en matière d'environnement et de sensibiliser aux impacts des aménagements. La charte impulse la mise en place des règlements locaux de publicité et les plans de circulation motorisés avec un objectif que 75 % des communes adhérentes soient dotées d'un plan de circulation d'ici 15 ans.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Le Parc national a constitué un groupe de travail - l'Atelier paysage - réunissant des spécialistes de l'urbanisme, du paysage et de l'aménagement, pour créer une démarche d'accompagnement et d'aide à la décision pour les élus. Travail collectif de terrain pour alimenter les réflexions, l'Atelier paysage réunit différents partenaires (DREAL, DDT, CAUE, Département ...) autour d'élus et acteurs du territoire. A partir d'une visite de terrain commune entre experts et élus, permettant l'échange et le partage de connaissances, le groupe élabore un premier diagnostic et dégage les enjeux et les premières pistes d'actions. Ce nouveau dispositif a été testé à trois reprises en 2013 et 2014, à Orcières, Saint-Michel-de-Chaillol et Puy-Sanières. Il a été complété par une étude permettant la mise au point d'un outil pratique support de la démarche, la « boîte à outils Motif Paysage » publiée fin 2014.



village de Besse

Orientation 2.2 • Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural



Lavoir four - Valjouffrey ©JP. Nicollet

Du cœur des villages aux chapelles isolées de haute montagne, le territoire est pourvu d'ouvrages bâtis qui font indéniablement partie du patrimoine du parc. Pour la période 2014-2016, une quarantaine d'actions ont été identifiées avec les communes pour préserver et valoriser ces patrimoines. L'action se structure autour de trois axes : transmission des savoir-faire sur les techniques de construction, expertise et appui aux projets, soutien aux réseaux de compétences.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

La chapelle des Michaux, édifice en pierres sèches du début XVIII^e, est construite dans un espace naturel, à proximité d'un chemin parcouru par les randonneurs. Cette chapelle privée a été construite grâce aux dons des villageois des Michaux, de Buissard et de Chabottes. Sans entretien depuis le dernier office célébré en 1940, elle menace de tomber en ruine. La commune de Buissard a acquis la chapelle et réalise sa restauration pour sauvegarder la mémoire du village. Les abords de la chapelle ont été aussi restaurés afin de mettre en valeur l'édifice et permettre sa découverte.



©A. Robert

Orientation 2.3 • Développer l'éco-responsabilité

Garantir la qualité et l'attractivité de l'environnement montagnard auprès des futures générations en encourageant les démarches éco-responsables. Au-delà des actions de sensibilisation, les partenaires de la charte souhaitent impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle, encourager les économies d'énergie et un recours approprié aux énergies renouvelables.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Quatre syndicats d'éclairage public, couvrant la partie sud du parc national des Écrins, se sont lancés dans la rénovation de leur réseau d'éclairage public. Changement de lanternes, mise en place de radars, extinction partielle sont autant de modifications qui vont dans le sens des économies d'énergie, de la protection des invertébrés et de la qualité de la nuit. Le Parc national est partenaire de ces projets et encourage les communes à concourir au label "Villes et villages étoilés". Gratuit et ouvert à toutes les communes de France, ce concours a pour objectif de promouvoir auprès des collectivités locales et des citoyens la recherche de qualité pour notre environnement nocturne. Animé par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), le label attribue un "prix spécial", lié à la situation dans un parc national. La Motte-en-Champsaur a ainsi obtenu 3 étoiles l'an dernier.



Refuge de l'Alpe de Villar-d'Arène ©P.Saulay

Axe 3 • Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire

Orientation 3.1 • Maintenir les paysages remarquables



Bocage champsaurin ©D. Vincent

Le bocage du Champsaur, les terrasses de la Grave ou de l'Embrunais, le col du Lautaret... la charte a identifié comme un enjeu prioritaire la préservation et la valorisation des paysages emblématiques du territoire. Sans oublier les autres éléments du "paysage construit" qui font la valeur patrimoniale des sites : murs, canaux, abris pastoraux, etc.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Paysages emblématiques du canton de la Grave, les terrasses construites sont intimement liées aux pratiques agricoles en montagne... Les terrasses participent à la qualité des paysages et sont une ressource pour bien des domaines de l'activité économique, pour l'agriculture et le tourisme notamment, mais aussi pour lutter contre les risques naturels. La commune de la Grave et ses partenaires souhaitent définir un programme de réhabilitation et/ou de conservation des terrasses agricoles. Ce projet contribue à la valorisation d'un des grands "paysages construits" des Écrins.



Cultures en terrasses et le hameau des Hières ©Bertrand Bodin

Orientation 3.2 • Préserver les milieux naturels et les espèces



Mosaïque de ligneux en adret ©B. Nicolle

Le maintien d'une diversité et d'une mosaïque de milieux naturels est essentiel pour préserver les potentiels d'adaptation des espèces sauvages et gérer

les ressources naturelles indispensables au développement durable du territoire. Quatre principes sont visés dans la charte : conserver l'état et la fonctionnalité des milieux naturels, adapter les pratiques à ces enjeux, restaurer les continuités écologiques et surveiller les espèces exotiques envahissantes.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

La beauté de la Reine des Alpes, espèce emblématique du parc national des Écrins, constitue un atout touristique incontournable. La vallée du Fournel compte plusieurs stations de cette espèce dont le site des Deslioures, le plus vaste et dense de l'arc alpin. La plante est sensible à la fauche ou au pâturage précoces : les graines n'ont alors plus le temps de mûrir. Espèce de lumière, elle est également sensible à la fermeture des milieux. La fauche tardive constitue la pratique la plus adaptée pour la préserver. La commune de L'Argentière-la-Bessée gère le site Natura 2000. Un plan de gestion pastoral est mis en place dans le cadre des mesures agro-environnementales. Le CERPAM, le Parc national et le groupement pastoral préconisent un report de pâturage. La Réserve biologique domaniale gérée par l'ONF donne également des garanties de bonne gestion de ce site. Un suivi de la dynamique de cette espèce est réalisé chaque année par le Laboratoire d'écologie alpine de Grenoble.

Orientation 3.3 • Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

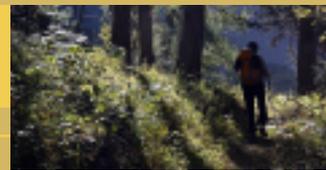


Sapot de Vénus ©D. Fiat

La forêt du parc national des Écrins (cœur et aire d'adhésion) assure plusieurs fonctions : production de matériaux et de bois-énergie, accueil du public, protection contre les risques naturels, préservation de la biodiversité avec des paysages remarquables. Autant d'éléments à maîtriser dans les documents de planification forestière en favorisant des modes d'exploitation et de dessertes adaptés. La transformation et la valorisation locales sont abordées en approchant les deux filières du bois de construction et du bois énergie.

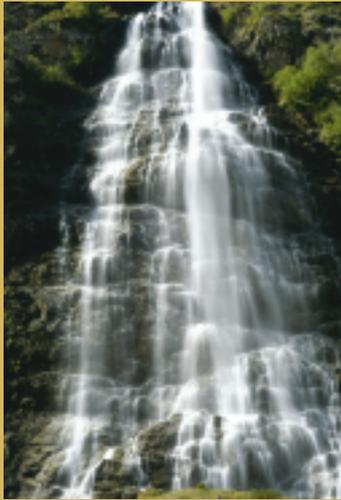
PARMI LES RÉALISATIONS ...

En 2013 le territoire Sud-Isère signait sa charte forestière. 28 actions seront mises en œuvre d'ici à 2017. Quelques thématiques mises en avant dans le projet : la mobilisation des bois, la recherche/développement, l'accompagnement des porteurs de projets, la forêt de protection et la sensibilisation. Le Parc national des Écrins soutient l'émergence des chartes forestières de territoire et accompagne les porteurs de projets locaux. Après avoir réalisé un bilan énergétique des bâtiments communaux, Châteauroux-les-Alpes réalise la chaufferie bois du chantier du futur "espace jeunesse et solidarité" qui alimentera notamment l'école du Rabioux. Ce projet d'"espace jeunesse solidarité" avec chaufferie et réseau de chaleur bois est accompagné par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Pays SUD et le Parc national. Il est labellisé "Agir+" en tant que projet luttant contre le changement climatique grâce à une meilleure gestion de l'énergie.



©B. Guidoni

Orientation 3.4 • Préserver la ressource en eau et les milieux associés



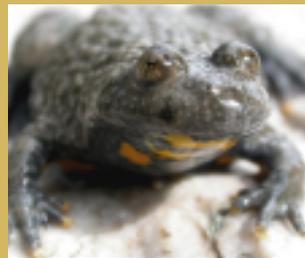
Cascade du Gionerney ©JP Nicollet

Le territoire du parc national est le château d'eau naturel d'un espace beaucoup plus vaste. La responsabilité de tous les gestionnaires du territoire est donc engagée. Qualité de l'eau, gestion de la ressource, production d'énergie, ressource glaciaire, neige, les enjeux sont très forts et concernent de multiples partenaires. Le Parc national est partenaire du

territoire par la mise à disposition de connaissance, l'aide aux suivis, notamment des lacs d'altitude et des glaciers ou encore l'appui technique dans des opérations sur la continuité des cours d'eau et la fonctionnalité des zones humides, ripisylves et bocages.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

De la qualité des milieux humides dépend tout un cortège d'espèces. La forêt de « Vieille morte » fait partie des milieux naturels sensibles reconnus par l'Espace Naturel Sensible (ENS) du marais du Bourg-d'Oisans, géré par le Conseil général de l'Isère. Un comité de pilotage regroupe l'ensemble des partenaires et usagers (commune, chasseurs, forestiers, agriculteurs, naturalistes, professionnels du tourisme, gestionnaires des digues et canaux de l'Oisans...). Le plan de gestion contient un état des lieux et définit un programme d'actions de préservation des milieux et des espèces sensibles (crapaud sonneur à ventre jaune, triton alpestre, certaines espèces de chauves-souris, forêt alluviale, etc.). Le Parc national des Écrins est partenaire du conservatoire des espaces naturels de l'Isère, "AVENIR", chargé par le Conseil général de la gestion globale du site.



Sonneur à ventre jaune ©C.Couloumy



Triton alpestre ©C.Albert

Orientation 3.5 • Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Préserver les terres agricoles dans les documents d'urbanisme, mieux intégrer les exploitations dans leur environnement en évitant les pollutions de sol et de l'eau, valoriser les



Fenaison sur le Plateau de Chamrière ©B.Bodin

productions locales et les circuits-courts, encourager des formes de diversification ; autant d'objectifs partagés pour permettre à chacun de vivre et travailler dans de bonnes conditions. A noter également, le maintien des prairies naturelles fauchées qui a pour triple finalité la production de fourrage, la préservation de la biodiversité, mais aussi le maintien de prairies fleuries à grande valeur paysagère.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

La commune de Venosc souhaite réhabiliter le bâtiment de l'Arche, seul vestige de l'activité agricole et pastorale qui prévalait sur le plateau avant l'aménagement urbain et contemporain de la station des Deux-Alpes. Le projet est d'accueillir dans ce bâtiment une boutique de produits locaux, notamment d'origine agricole, en privilégiant ceux de l'Oisans. En complément, l'aménagement intérieur et extérieur évoquerait, par l'image, les usages traditionnels agricoles, aujourd'hui méconnus du public de la station touristique. Le Parc national et le Contrat développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) Alpes Sud Isère accompagnent le projet.



©JP Nicollet

Orientation 3.6 • Soutenir la gestion globale des alpages

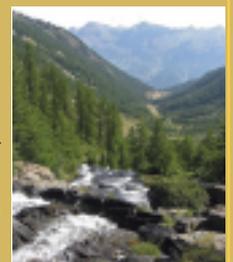
Depuis une vingtaine d'années, le Parc national des Écrins et ses partenaires conduisent une politique de gestion équilibrée des alpages pour préserver la ressource en herbe, les milieux naturels et les espèces patrimoniales. L'action se traduit notamment par la signature de plans de gestion pastorale dans le cadre des mesures agro-environnementales. Le Parc national apporte, avec la Fédération des alpages de l'Isère et le CERPAM, un appui technique aux éleveurs et bergers : aide au montage de dossiers, appui technique ou financier aux diagnostics pastoraux, suivi annuel des plans de gestion par les agents de terrain...



Tri des brebis - Chateauroux ©D.Combrisson

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Le vallon de Narreyroux à Puy-Saint-Vincent, fait l'objet de mesures agri-environnementales. Le plan de gestion pastoral, élaboré par le CERPAM, le Parc et le Groupement pastoral, propose un calendrier de pâturage et des mesures de gestion du troupeau pour une bonne utilisation de la ressource en herbe et un respect des enjeux environnementaux (protection des captages d'eau, zones de nidification du tétras lyre et d'une station de Reine de Alpes...).



©B.Delenatte

Axe 4 • Pour l'accueil du public et la découverte du territoire

Orientation 4.1 • Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire



Le territoire se mobilise pour rechercher un meilleur équilibre dans la répartition des offres sur le territoire tout au long de l'année. Tous les publics sont visés, notamment les jeunes, mais aussi les familles, personnes âgées, clientèles étrangères, personnes handicapées... Les activités de pleine nature puisent directement leur source dans la qualité de l'environnement. De nombreux projets permettent d'accompagner le développement et l'évolution des sports de nature dans un esprit de responsabilité pour éviter les impacts dommageables sur les milieux et espèces.



PARMI LES RÉALISATIONS ...



Sentier d'interprétation - Mizoën - ©JP Nicolle

Sur le G.R.54, le sentier d'interprétation du site du lac des Clots de Mizoën a fait peau neuve avec la remise en état du platelage et des infrastructures permettant de cheminer au bord de l'eau. A l'attrait du lac, viennent s'ajouter la découverte de la fontaine pétrifiante, classée par arrêté de protection de biotope et la cascade de la Pisse venant du plateau d'Emparis avec sa via ferrata. Le refuge communal et un petit musée historique complètent l'accueil et les services. La promotion du site est assurée par Oisans-Tourisme avec l'appui du Parc national des Écrins.

Le Pays Gapençais, avec le programme "Innovation Touristique en Milieu Rural", mène le projet "Au Pays des petits princes". L'objectif est de structurer l'offre touristique pour faire émerger des services nouveaux en matière d'accueil des familles et des enfants. Les habitants du territoire sont les bénéficiaires autant que les visiteurs. Le Parc national des Écrins pilote l'action : un pays pour tous, mission accessibilité afin d'impulser, sur le territoire du Champsaur-Valgaudemar, une dynamique de structuration de l'offre pour les publics, notamment handicapés.

Orientation 4.2 • Optimiser la qualité et le maillage des infrastructures d'accueil

Donner davantage de lisibilité sur l'offre d'accueil et renforcer la complémentarité entre les multiples partenaires (maisons du parc, points d'information estivaux, maisons à thème, musées et offices du tourisme, réseau de professionnels). Autant d'objectifs qui favorisent l'accueil du public et la découverte du territoire.



©P.Saulay

Le maintien d'un réseau cohérent de sentiers pour la découverte du massif est une préoccupation majeure. La qualité des itinéraires et de la signalétique est un enjeu capital pour la sécurité des visiteurs, leur perception du territoire et l'économie locale. Une coordination de tous les acteurs concernés (communes, communautés de communes, parc national, ONF, conseils généraux...) est nécessaire.

Le parc national en lien avec les collectivités, espaces valléens, offices de tou-

PARMI LES RÉALISATIONS ...



©C.Couloumy

risme et socioprofessionnels va développer une offre touristique d'itinérance « Le Grand Tour du Massif des Ecrins » pour découvrir les multiples patrimoines du massif. Le projet s'oriente vers une redynamisation du GR 54 (tour du massif par les hauteurs à l'attention des initiés) et la mise en place de boucles d'itinérances pour tous ("Les balcons des Écrins") en relation avec le GR 50.

La structuration d'un réseau interrégional de socioprofessionnels du tourisme et de l'itinérance est un des objectifs forts du projet.



©P.Saulay

Le Lautaret est un site emblématique du parc national. Les décideurs locaux ont la volonté de construire une offre de diversification touristique en s'appuyant sur les richesses naturelles de ce site et sur le potentiel de développement d'un tourisme scientifique. La Galerie de l'Alpe participe à cet élan qui vient renforcer la Station alpine Joseph Fourier et l'idée est de renforcer le potentiel de valorisation de l'ancien refuge Napoléon qui abrite le point d'information du Parc national. La Communauté de communes du Briançonnais va porter le projet et le Conseil général réserve une place de choix au site, porte d'entrée du département, dans sa stratégie à l'horizon 2020.



©T.Maillot

Orientation 4.3 • Développer le partenariat avec les stations touristiques

Stations touristiques hivernales et estivales, bourgs et villes sont tournés vers un tourisme qui complète l'accueil rural diffus des vallées. La douzaine de stations d'hiver joue un rôle majeur dans l'économie, créant des emplois qui profitent aux vallées. Solidarité et complémentarité stations/vallées sont en effet un axe fort de la charte.



©O.Lefrançois



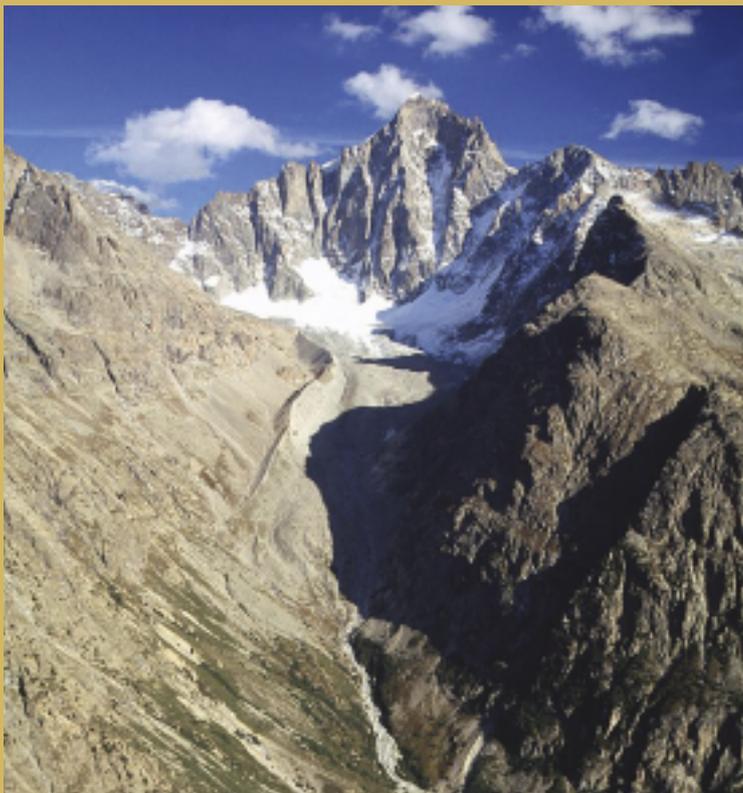
PARMI LES RÉALISATIONS ...

Les projets de partenariat entre le Parc national et les acteurs des stations se multiplient : animations pour sensibiliser à la fragilité des milieux et de la faune, appui dans les démarches de qualité environnementale, accompagnement des démarches de diversification de l'offre, études scientifiques, génie écologique, participation des agents aux événementiels, etc. Plusieurs stations telles que La Grave, Ancelle, Orcières, Saint-Léger-les-Mélèzes, Saint-Michel-de-Chaillool et Réallon ont engagé avec le Parc national le signalement des câbles aériens pour prévenir les collisions des oiseaux.

Orcières aménage sa base de loisirs implantée au bord du Drac sur un site de 20 ha. Un espace aqua-récréatif et des aires de pique-nique et barbecue ont été réalisés. Des aménagements ludiques et sportifs sont également prévus : mini-golf, butte pour l'école de parapente... Les travaux de restructuration du gîte, des sanitaires, la construction d'une chaudière-bois et la création du bâtiment d'accueil sont en cours. Le partenariat avec le Parc national doit permettre d'améliorer l'intégration paysagère de l'aire de stationnement, assurer l'accessibilité pour tous du site et créer un sentier d'interprétation.

Orientation 4.4 • Partager et valoriser l'image « Parc national »

L'image « Parc national » doit permettre de distinguer et de conforter les démarches exemplaires et de préserver l'image, le caractère et l'attractivité du parc national. Elle suppose un engagement éthique et des valeurs partagées. Un défi à relever ensemble !



Barre des Écrins face ouest ©D.Fiat

PARMI LES RÉALISATIONS ...

La marque collective Parcs nationaux de France est sur l'établi : de la stratégie marketing aux aspects juridiques et du choix des produits ou prestations à valoriser... en considérant les marques qui existent déjà ! Les Parcs nationaux travaillent sur une marque qui valorisera différents types de prestations. Les premiers chantiers pour 2015 concernent l'hébergement, les prestations d'accompagnement et certains produits agricoles.

On retrouvera sans aucun doute l'emblème des parcs nationaux. Savez-vous ce qu'il signifie ? Il se veut un hymne à la vie. Il

révèle, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, son extrême diversité.

Il porte en lui la richesse, la complexité et l'évolution de la vie. Il symbolise aussi la solidarité entre la nature et l'Homme, entre les espaces des cœurs et des aires d'adhésion des parcs nationaux.



Les objectifs pour le cœur du parc

Objectif 1 • Faire du cœur un espace de référence en matière de connaissance

En cœur de parc, les investigations sont ciblées sur des espèces caractéristiques des milieux d'altitude et sur les espèces endémiques. La relation entre les activités humaines et l'évolution des milieux est approfondie, ainsi que l'évaluation de l'impact des changements globaux. La connaissance de la fréquentation de la montagne est également renforcée.

PARMI LES RÉALISATIONS ...



Réserve intégrale du Lauvitel ©D.Fiat

Créée par décret interministériel, la Réserve intégrale de Lauvitel est un espace de référence pour appréhender les évolutions naturelles exemptes de perturbations humaines directes. Sa vocation est d'être un espace d'observation scientifique à long terme, permettant de mesurer les évolutions des paysages et des écosystèmes en conditions naturelles. Elle fait l'objet d'un plan de gestion particulier approuvé en conseil d'administration.



©M.Bouvier

Le suivi des glaciers reste l'élément le plus démonstratif de l'évolution des climats. Depuis quatorze ans, des agents du Parc national réalisent le bilan de masse du Glacier blanc. C'est un travail de longue haleine qui complète les travaux nationaux et internationaux des glaciologues. Sur le Glacier blanc, le dernier bilan cumulé des quatorze années établissait la perte de 7,30 m d'eau, soit 8,10 m de perte d'épaisseur en moyenne pour toute la surface du glacier.

Objectif 2 • Préserver le patrimoine culturel du cœur



Massif de la Meije ©D.Fiat

La montagne du cœur du parc est exploitée depuis la préhistoire par les bergers et les forestiers. Les vestiges trouvés et les paysages hérités sont des témoignages de valeur pour le patrimoine.

À partir du XIX^e siècle, l'alpinisme est devenu un autre pan de la culture du massif, puisant sa substance dans la beauté des paysages et leur incitation à la conquête. Il a donné naissance au métier de guide, aux sociétés alpines, à l'édification de refuges, à la création d'itinéraires de découverte, d'abris, etc. La conservation et la valorisation de tous ces patrimoines est prioritaire. La transmission de cette mémoire est assurée par des actions pédagogiques et par l'incitation des jeunes à découvrir la haute montagne.

PARMI LES RÉALISATIONS ...



©JM. Gassend, IRAA-CNRS, 2008

Le parc national des Écrins héberge de nombreux sites archéologiques d'altitude qui témoignent d'une occupation humaine millénaire (9000 av. J.C.) : sites de Faravel (néolithique supérieur), des Grands Fonds, du Serre de l'Homme. Les campagnes de fouille du début des années 2000 et la découverte en 2010 de peintures rupestre d'altitude - fait unique, à ce jour, dans cette partie des Alpes françaises méridionales - renforcent l'intérêt des scientifiques pour la recherche archéologique d'altitude. Ces sites très vulnérables à la dégradation impliquent de mettre en place des actions pour les préserver, en respectant toujours une logique de discrétion.



Traversée de la meije ©R.Chevallier

Le 150^e anniversaire de la première ascension de la Barre des Écrins en juin 1864, est l'occasion de fédérer les énergies des nombreux partenaires autour de la compagnie des guides. Le Parc national anime un comité de pilotage garant de la convention "alpinisme et escalade" dont la finalité est de préserver une certaine éthique de l'alpinisme, en faisant en sorte que la haute montagne demeure un terrain d'aventure où l'homme adapte sa pratique, sans la dénaturer.

Objectif 3 • Préserver et requalifier les éléments du patrimoine construit du cœur

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Refuges, cabanes d'alpages, hameaux ... un premier inventaire architectural des bâtiments du cœur de parc est réalisé en 1994. Il débouche sur une typologie des bâtiments et une doctrine en matière d'entretien, de restauration, de rénovation et de construction. Les travaux nécessaires aux besoins des usagers sont réalisés en intégrant la nécessité d'améliorer l'insertion des bâtiments dans le site, le confort, l'isolation thermique, la production d'énergie et la gestion des déchets. Terrasses de prés de fauche, clapiers, murets, canaux, champs... représentent un petit patrimoine construit dont la préservation est une priorité.



© N.Bal

Les cabanes du parc national des Écrins sont une composante du patrimoine architectural et culturel du parc. Elles font partie des dispositifs qui permettent de faciliter la surveillance des troupeaux dans et à proximité de l'alpage. Le Parc national des Écrins apporte un appui aux communes et groupements pastoraux pour préciser les besoins puis réaliser les travaux (Orcières, Châteauroux-les-Alpes, Réallon, La Chapelle-en-Valgaudemar). Un état des lieux dans le cœur et l'aire d'adhésion est fait, en associant bergers, associations foncières pastorales et partenaires, pour planifier les interventions.

À Dormillouse, la muséographie du Temple et la restauration du four sont prévus par la commune et accompagnés par le Parc national. Certains travaux des particuliers, tels que les réfections de toiture, sont aidés par l'établissement. Globalement, la recherche d'un fonctionnement adapté, à l'activité et au caractère du hameau de cœur du parc est recherchée.



©C.Garin

Objectif 4 • Faire du cœur un espace d'éco-responsabilité

PARMI LES RÉALISATIONS ...



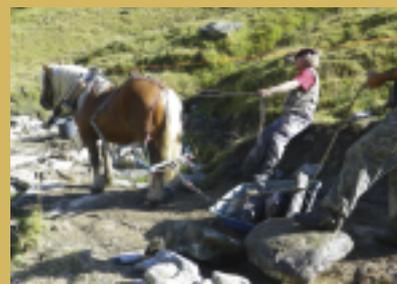
Chantier au refuge de l'aigle ©E.Vannard

Découverte, activités, travaux, manifestations, vie quotidienne... toute action dans le cœur se doit d'être exemplaire en terme de respect de l'environnement et de préservation de la qualité de vie.

Le suivi physico-chimique de l'assainissement du refuge de la Muzelle concerne la qualité de la ressource « eau ».

L'amélioration des structures d'accueil sur le site du Gioberney comporte des enjeux dans les différents domaines cités : assainissement et économie d'énergie sur la structure d'hébergement, gestion des flux de visiteurs et du transport par le réaménagement de l'aire de stationnement, etc.

Sur le hameau de Dormillouse, l'alimentation énergétique doit permettre d'améliorer le confort des habitants dans le respect du site. L'agrandissement du gîte de l'école avec une réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et le recours aux énergies renouvelables sont également à l'étude.



Traction à cheval (L.R.S) ©S.D'Houwt

Objectif 5 • Conserver les paysages, les milieux et les espèces du cœur

Inscrite dans les principes fondamentaux des parcs nationaux, la gestion conservatoire du patrimoine du cœur a pour objectif de préserver les paysages et milieux naturels, ainsi que les espèces de la faune et de la flore. Une attention accrue porte sur



©C.Albert

les écosystèmes de très haute altitude et les zones refuges pour la grande faune de montagne ou les espèces paléarctiques (lagopède et lièvre variable). L'équilibre parfois fragile entre les activités humaines et la vulnérabilité de certains écosystèmes est recherché. L'accent est mis sur la sensibilisation des pratiquants et des professionnels de l'accompagnement en montagne pour adopter des comportements vertueux.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

En cœur de parc, les activités professionnelles et de loisirs sont réglementées. Ainsi l'introduction d'animaux (chiens notamment) et de végétaux, la cueillette, le bruit, les inscriptions ou signes, le feu, les déchets, l'éclairage artificiel, l'effarouchement des grands prédateurs et les travaux sont encadrés. Les agents du Parc national veillent au respect de la réglementation. Ils informent les visiteurs et proposent des animations pédagogiques pour que chacun comprenne et apprécie la valeur des patrimoines dont ils sont garants. Certaines pratiques sont organisées par conventionnement pour préserver l'intégrité des milieux et des espèces fragiles. C'est le cas pour l'escalade, le canyoning, le vol à voile et le vol libre.



© PNE

Objectif 6 • Renforcer la gestion des ressources agropastorales et forestières



Réallon ©M.Coulon

La conservation des milieux et la cohabitation entre galliformes de montagne, chamois, bouquetins et cheptels domestiques font l'objet d'une attention particulière, tant du point de vue des risques sanitaires que des compétitions alimentaire et spatiale. La bonne gestion des ressources pastorale est au centre des préoccupations de l'établissement public, des communes et des partenaires techniques et institutionnels (chambres d'agriculture, CERPAM, FAI...).

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Neufs alpages jouent les sentinelles du parc national des Écrins avec une variété de situations et de caractéristiques naturelles dans les sept secteurs. Ils accueillent des troupeaux locaux ou des grands transhumants, tous sont gardés. En vallée, les exploitations qui utilisent ces alpages développent différentes productions : ovins ou bovins viande, vaches laitières... Bergers et éleveurs sont motivés et impliqués pour suivre l'évolution de la ressource en herbe, de la diversité végétale, de l'évolution climatique... Le programme "Alpages sentinelles" est une opportunité de dialogue original et particulièrement riche où chercheur au CNRS, berger, éleveur ou technicien pastoral, chacun apporte sa contribution. L'action s'inscrit à ce titre dans l'orientation 1.1. "approfondissement des connaissances et anticipation des évolutions du climat". Le Parc national et ses partenaires ont mis en place cet observatoire partagé, afin de suivre l'évolution conjointe des espaces naturels et des activités pastorales sous l'effet des conditions climatiques, mais aussi des événements que connaissent les exploitations d'élevage. Chacun des alpages concerné a bien sûr un plan de gestion pour prendre en compte tantôt le lagopède, tantôt le tétras...



Chateauroux. Suivi Alpage sentinelle ©PNE

Objectif 7 • Organiser la découverte du cœur



Le grand Galbert © C.Coursier

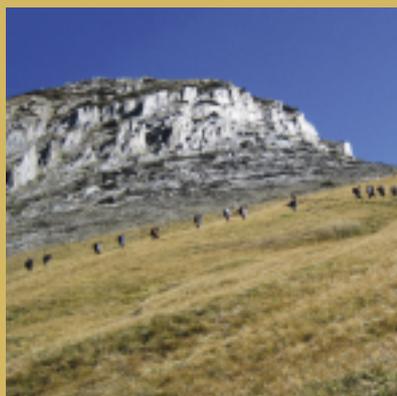
Le cœur du parc national des Écrins, espace de haute montagne, est un lieu de tranquillité et de ressourcement. En métropole, c'est le plus grand espace naturel non interrompu par des routes. Il représente un véritable produit d'appel pour les professionnels du tourisme qui se doivent de privilégier dans leurs offres les principes d'économie de moyens, de discrétion et compatibilité avec le caractère des lieux, d'intégration et réversibilité des aménagements, de respect de la sensibilité des sites dans les pratiques.

PARMI LES RÉALISATIONS ...

Le schéma directeur des sentiers de randonnée du parc national des Écrins recense plus de 700 km de sentiers dont près de 500 km de sentiers dans le cœur du parc et 200 km en aire d'adhésion. 70 % est entretenu par l'établissement public, 8 % par les communes et 22 % par l'Office national des Forêts sur terrains domaniaux. La totalité est balisée et signalisée par le parc national, sauf lorsque la signalétique du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) est mise en place. L'entretien des sentiers a représenté 1542 journées de travail en 2013 pour le Parc national des Écrins. Le remplacement des passerelles, toujours mises à l'épreuve par les crues torrentielles, mobilise une bonne part de ce temps.



Sentier Refuge de l'Olan ©D.Vincent



Valbonnais ©C.Albert

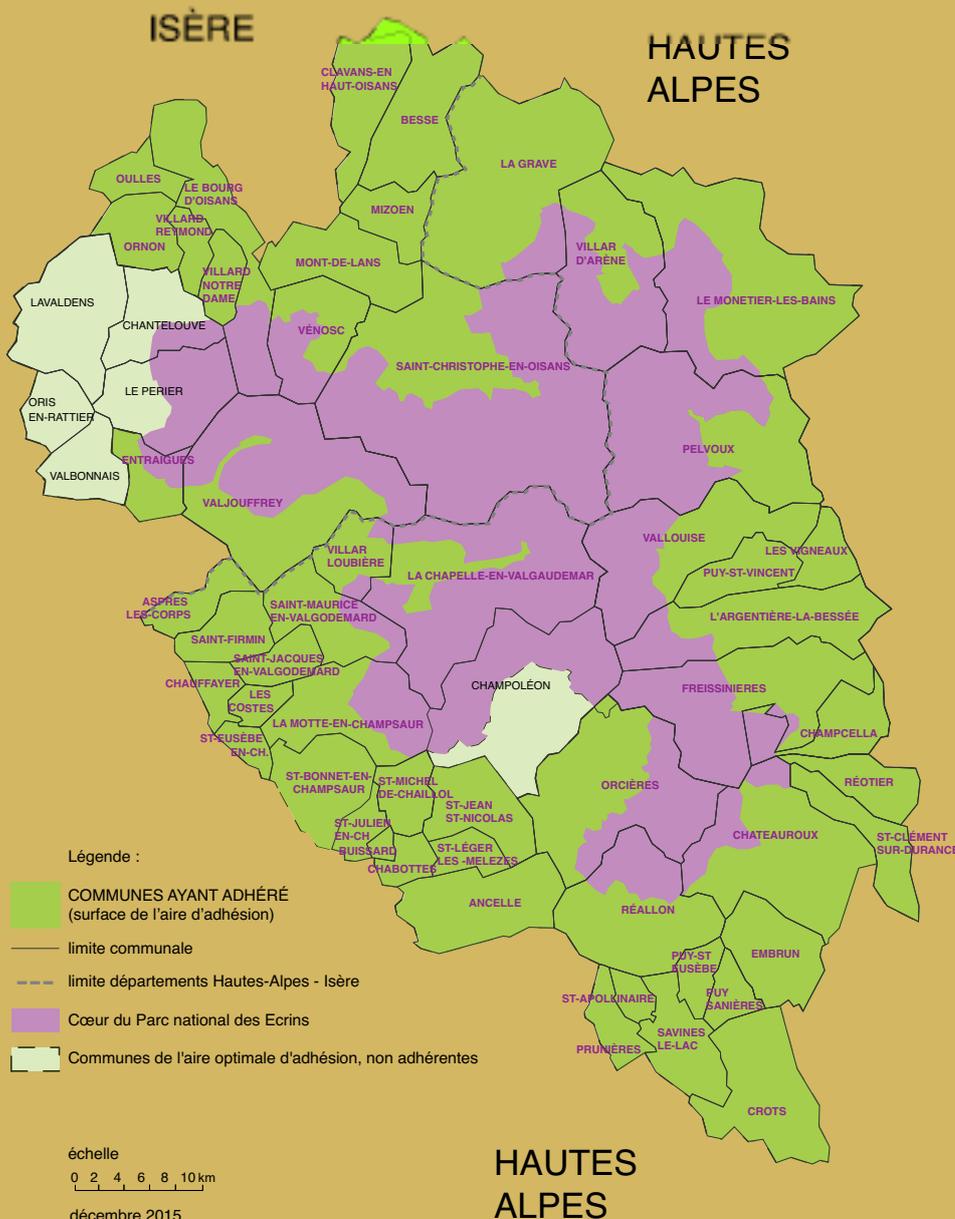
La commune de Vallouise souhaite améliorer l'accueil des visiteurs à la porte du cœur de parc d'Entre-les-Aigues. Démolir le bâtiment obsolète, optimiser le stationnement si possible et pourquoi pas, remonter un chalet d'estive aujourd'hui en ruine, pour en faire un lieu modeste d'information et de service. La commune, le Parc national et les partenaires se penchent sur ce projet et apporteront des réponses pour le plaisir des promeneurs. C'est un des engagements pris dans ce premier programme d'actions.

Le programme d'actions 2014-2016

La charte exprime un projet de territoire dont l'objectif est de fédérer l'ambition du Parc national, des communes, des professionnels et des habitants pour une montagne vivante, dynamique et accueillante. Elle est mise en œuvre concrètement au travers des programmes d'actions triennaux définis par l'ensemble des partenaires.

Dans le premier programme 2014-2016, les actions identifiées correspondent aux missions fondamentales du Parc national dans la zone cœur et aux projets définis avec les collectivités et autres acteurs de l'aire d'adhésion. Elles sont portées par le Parc national ou par des collectivités locales, des structures socioprofessionnelles ou des associations. Ces actions contribuent à l'amélioration du cadre de vie, de l'économie locale et à la préservation des patrimoines : rénovation des fours de villages, accompagnement des plan locaux d'urbanisme, interventions auprès des scolaires, suivi des alpages, aides agro-environnementales, etc. Dans certains cas, le Parc national assure la maîtrise d'ouvrage. Pour d'autres projets, il intervient comme partenaire technique, partenaire financier ou simplement en qualité de personne publique consultée. Le partenariat entre le Parc national et les communes adhérentes est formalisé dans des conventions d'application de la charte. Des contrats de partenariat seront également signés avec les communautés de communes, conseils généraux, conseils régionaux, associations, fédérations sportives ou professionnelles, chambres consulaires, associations...

La charte en actions présente et illustre par des exemples le programme d'actions 2014-2016.



Le parc national des Écrins, créé en 1973, a pour objectifs de protéger les patrimoines exceptionnels de son territoire et de favoriser son développement durable.

La loi votée en 2006 réformant la politique des parcs nationaux a fixé le cadre de la nouvelle gouvernance des parcs nationaux français. Elle a prévu que les parcs nationaux soient guidés dans leur action par une charte, définie pour 15 ans, exprimant un projet de territoire pour le cœur et l'aire optimale d'adhésion. La charte a été élaborée en concertation avec les acteurs du territoire, et en particulier les communes. Elle s'est basée sur près de quarante ans d'expérience et d'actions menées ensemble. La charte a été approuvée par décret en Conseil d'Etat n°2012-1540 (JORF 30 décembre 2012). Le texte confirme la mission

essentielle de protection et de gestion conservatoire exercée par l'établissement public dans le cœur du parc. Pour cet espace, la charte rappelle les objectifs de protection et précise la réglementation applicable. Dans l'aire d'adhésion, la charte donne les grandes orientations du projet de développement durable qui engage désormais les communes adhérentes et le Parc national. 46 communes y ont adhéré en 2013 et 7 autres communes ont rejoint ce projet de territoire en 2015. L'aire d'adhésion rassemble ainsi 53 communes sur les 59 sollicitées (90%).